

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux septembre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick CINTRAT, Maire.

Etaient présents : Mmes MM. Patrick CINTRAT - Paule HASLÉ - Jeannine MARCHAISSEAU - Flavien THELISSON – Yannick BARRIOS - Philippe CHANDONNAY – Virginie BOIREAU - Lionel ROUZEAU – Isabelle ALEXANDRE - Jean-Marc CHAHINIAN.

Absents excusés : Agnès PRUNET qui a donné pouvoir à **Jean-Marc CHAHINIAN** – Stéphanie MARCEUL qui a donné pouvoir à **Isabelle ALEXANDRE** – Claude PIOCHON – Christine GAUDRON - François LECHRIST.

M. Flavien THELISSON a été désigné secrétaire de séance

N°1-22.09.2016 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION RÉGIONALE DANS LE CADRE DU CONTRAT DU PAYS LOIRE NATURE – PLAN ISOLATION DES BATIMENTS PUBLICS -CRÉATION DE LA MAISON MÉDICALE

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la décision de créer une Maison médicale en réhabilitant le hangar, acquis par la Commune Place du Mail, pour une estimation financière globale de 530 000 € HT comprenant l'acquisition foncière. Ce projet peut bénéficier d'une aide financière de la Région Centre Val de Loire via Pays Loire Nature, dans le cadre du Plan Isolation des Bâtiments Communaux soit 50 % sur les dépenses éligibles (isolation, menuiseries, ventilation) + 10 % de bonification grâce à l'emploi de matériaux biosourcés. En conséquence, il est proposé de présenter ce projet qui tient compte de ces critères selon le récapitulatif des dépenses estimées pour ce dossier, à 103 265,60 € H.T. mais, qui ne comprend par le lot N° 6 (fenêtres/portes fenêtres/baies vitrées) déclaré infructueux. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- SOLLICITE auprès de la Région Centre Val de Loire, via Pays Loire Nature, une aide financière dans le cadre du contrat régional de solidarité territoriale au titre du Plan Isolation des Bâtiments Communaux, pour le projet de « Création d'une maison médicale »

- VALIDE le Plan de financement suivant :

Coût HT du Plan Isolation sans les menuiseries :	103 265,60 €	
Subvention de la Région Centre Val de Loire :		61 960,00 €
Autofinancement :		41 305,60 €

- SOLLICITE une date d'éligibilité du projet au 1^{er} octobre 2016 ;

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 02-22.09.2016 : OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION EUROPÉENNE AU TITRE DES BATIMENTS DÉMONSTRATEURS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET A HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE - RESTRUCTURATION DE LOCAUX DESTINÉS A L'ACCUEIL D'UNE MAISON MÉDICALE

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance du rapport technique et financier concernant la restructuration de locaux pour la création d'une maison médicale, souhaite poursuivre ce projet qui s'inscrit dans un esprit de maintien, voire de développement de l'offre de soins sur le périmètre du territoire, tout en respectant les objectifs de l'Agenda 21 de la Communauté de Communes Pays de Racan. Celui-ci met en œuvre l'ensemble des stratégies éco responsables afin de faire de cette rénovation un bâtiment exemplaire d'un point de vue environnemental. Le montant de cette opération est estimé comme suit :

- Acquisition du local : 102 286,00 € HT
- Travaux : 401 461,00 € HT
- M.O.et bureaux divers : 45 000,00 € HT
- Dépenses de communication : 2 000,00 € HT

soit un total de **550 747,00 € HT**

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, souhaitant procéder à une rénovation performante du bâtiment afin de diminuer les charges énergétiques, considérant que ce projet sera un outil d'exemplarité en efficacité énergétique et en qualité environnementale,

- SOLLICITE une aide européenne – programmation 2014-2020 – PO FEDER FSE Centre-Val de Loire,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

N°3 QUESTIONS DIVERSES

- QI-GONG : Il est fait une demande d'utilisation de la salle de motricité pour le 2 octobre ;
- Compagnie OCULUS : Demande de créneau pour l'association Théâtre (salle Boulay) ;
- Association « Expression corporelle » de St Paterne Racan : elle demande à utiliser la salle Boulay. Il est donné un avis favorable ; un courrier sera fait à la Maire de St Paterne Racan ;
- M. CHAHINIAN souhaite une action auprès de la SPA car trop de chats errent dans le village.
- Convention Collège et Mairie : signature de la convention pour utilisation de la salle A. Moisant.
- Problèmes de coupures électriques : Baptiste MENESSON, agent de la CCR, au titre de l'Agenda 21, doit contacter ERDF pour savoir s'il est possible d'avoir des générateurs électriques en cas de longues coupures.